

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU  
CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 MAI 2020**

**Absents** : Néant

La séance s'ouvre et Monsieur le Maire remercie l'ancien conseil municipal pour son implication tout au long du précédent mandat et installe le nouveau conseil communal ; conseillers municipaux élus le 17 mars 2020.

Il donne la présidence à Monsieur Bernard BISSUEL qui procédera à l'élection du maire et précise que l'élection des maire et adjoints se fera à bulletin secret.

**1. ELECTION DU MAIRE**

Monsieur Frédéric LAFOUGÈRE se porte candidat au poste de maire.  
15 bulletins de vote comptabilisés – Monsieur Lafougère : 15 voix.  
Monsieur LAFOUGÈRE est élu Maire à l'unanimité.

Monsieur BISSUEL redonne la présidence de la séance à Mr LAFOUGÈRE.

**2.DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Monsieur le Maire rappelle que le nombre d'adjoints, dans la mandature précédente, était de 3. Il propose de reconduire ce même nombre d'adjoints, soit 3.  
Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

**4. ELECTIONS DES ADJOINTS**

Mme Maryline VERNE se porte candidate au poste de 1<sup>ère</sup> adjointe.  
15 bulletins de vote comptabilisés – Mme Verne : 15 voix  
Mme VERNE est élue 1<sup>ère</sup> adjointe à l'unanimité

Mr Sébastien DELMAS se porte candidat au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint.  
15 bulletins de vote comptabilisés – Mr Delmas : 14 voix – 1 bulletin nul  
Mr DELMAS est élu 2<sup>ème</sup> adjoint à la majorité

Mr Sébastien ALLIER se porte candidat au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint.  
15 bulletins de vote comptabilisés – Mr Allier : 14 voix – 1 bulletin nul  
Mr ALLIER est élu 3<sup>ème</sup> adjoint à la majorité

**5. INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter les indemnités des maires et adjoints, soit :

- Maire : 40.3 % de l'indice 1027, soit 1 567.43 € brut,
- Adjoints : 10.7 % de l'indice 1027, soit 416.17 € brut

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité sur les 2 délibérations correspondantes.

Monsieur donne lecture de la charte de l'élu local et en remet un exemplaire à chaque conseiller municipal ainsi que la copie des dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats des conseillers municipaux (articles L. 2123-1 à L. 2123-35).

## 6. QUESTIONS DIVERSES

Les commissions communales et extra-communales seront établies lors de la prochaine séance publique du conseil municipal.

Une nouvelle édition des Brèves communales est prévue 1<sup>ère</sup> quinzaine de juin pour, notamment, présenter les nouveaux élus ; réunion de préparation le 28/05/2020.

**La prochaine réunion de conseil aura lieu le 08 Juin 2020 à 20 heures à la Salle du Temps Libre.**

**Le Maire,  
Frédéric LAFOUGÈRE**

